



Demande de Transfert

PUBLIC CONCERNÉ:

Les étudiants engagés dans des études médicales <u>en France</u> et souhaitant s'inscrire à la faculté de médecine de Montpellier-Nîmes <u>à compter du DFGSM3 (3^{ème} année)</u>, après vérification préalable de leur part de la compatibilité des programmes d'études entre l'UFR de départ et l'UFR d'accueil.

ATTENTION : le nombre de transferts autorisés est extrêmement limité.

<u>DATES DE DEPÔT / ENVOI</u> du dossier de demande de transfert :

Le dossier doit être transmis à partir du 1^{er} février et <u>au plus tard le 10 avril</u> de chaque année.

Tout dossier incomplet ou réceptionné après le 10 avril recevra une réponse négative.

DOCUMENTS À FOURNIR pour constituer le dossier de demande :

- Le formulaire de demande figurant en page suivante, dûment complété
- Une copie de la carte nationale d'identité
- Une lettre de motivation précisant notamment le site souhaité (Montpellier ou Nîmes)
- Un curriculum vitae détaillant notamment toutes les années d'études accomplies après le baccalauréat
- La fiche de transfert départ remise par votre UFR d'origine portant avis favorable, tampon et signature
- Tous les relevés de notes obtenus depuis la PCEM 1 / PACES / PASS incluse
- La liste des enseignements de l'UFR de départ pour l'année en cours et l'année supérieure
 - Toutes pièces justificatives que vous estimez utiles à la compréhension de votre demande

LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE :

envoyés par la poste ou déposés en main propre à l'adresse suivante :

Faculté de Médecine Service Scolarité 1er-2e cycles – Bureau des Transferts 641 avenue Doyen Gaston Giraud 34093 Montpellier

(Nous vous conseillons, lors d'un envoi postal, de l'effectuer avec Accusé de Réception)

TRAITEMENT DE LA DEMANDE DE TRANSFERT :

Les critères de sélection retenus sont : la situation universitaire, la similitude des programmes et les motifs invoqués.

Si votre demande est acceptée, vous serez affecté(e) en fonction des capacités d'accueil sur l'un des deux sites de l'UFR de Médecine (Montpellier ou Nîmes), cette décision étant sans possibilité d'appel.

Une réponse vous sera communiquée par courrier et par mail au cours du mois de mai (aucune réponse ne sera donnée par téléphone).

ATTENTION : l'acceptation définitive de votre transfert reste conditionnée par la validation de la totalité de votre année d'études (examens et stages) à la première session.





ANNEE UNIVERSITAIRE 20.... -20....

Nom :		Prénom :			
né(e) le :/	/ à (ville e	/ à (ville et département) :			
inscrit(e) actuellemen à l'UFR de Médecine			DFASM 1	DFASM	
adresse postale complète de l	'UFR d'origine :				
sollicite un transfert er	DFGSM 3	DFASM 1	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	DFASM 3	
vers l'UFR de Médeci					
vers l'UFR de Médeci	ne de Montpellier-Nîm	es, à compter de l'ar	nnée universitaire 2	020	
	ne de Montpellier-Nîme	es, à compter de l'ar notamment à des co	nnée universitaire 2 mpatibilités pédago	020 ogiques entre le	
J'ai bien noté que moi programmes des deux e la commission des tra	ne de Montpellier-Nîme n transfert est soumis e k UFR, qu'il ne pourra nsferts de l'UFR Méde	es, à compter de l'ar notamment à des co s'effectuer que sur a ccine Montpellier-Nîm	nnée universitaire 20 mpatibilités pédago vis favorable de mo	020 ogiques entre le on UFR d'origir	
J'ai bien noté que moi	ne de Montpellier-Nîme n transfert est soumis e « UFR, qu'il ne pourra nsferts de l'UFR Méde ésente année d'étude	es, à compter de l'ar notamment à des co s'effectuer que sur a ccine Montpellier-Nîm à la première session publication, ainsi qu	mpatibilités pédago vis favorable de mo nes et à condition d'	020 ogiques entre le on UFR d'origin 'avoir obtenu la	